

le neuf de juillet 1791, après
 les publications de trois bans faites
 par trois dimanches consécutifs entre
 Martin Pigache fils de Jean et Jeanne
 Roseau laboureur en cette parisse, & Catherine
 Therese Limouzin fille de Pierre et Leonore
 Pironot Bailly pour et de la Comte de
 Blendecques au même lieu, n'ayant recouru
 au aucun empêchement aucun prestou du
 mariage, je publie (avec deux femmes)
 les ay lie et conjoint dans le sacre lie
 de mariage en présence de Simon Pigache
 frere, auctr, Jean Francois Limouzin
 et une Francaise Limouzin, et Jeanne
 Limouzin frere et sœur de ladite qui
 excepté Anne Francaise Limouzin qui

ayans déclaré ne sçavoir escrire ay pose
 la main que ordinaire) ont fait signer
 avec moy Martin Pigache

Catherine Therese Limouzin
 Simon Pigache
 Jean Francois Limouzin
 et une Francaise Limouzin
 Jeanne Therese Limouzin
 de la Comte de Blendecques

M.1715.7.9

le 9 de juillet 1715 apres
les publications de trois bans faites
par trois dimanches consecutifs entre
Martin pigache fils de jean et jenne
Roseau laboureur en cette paroisse , et **Catherine**
Therese limoisin fille de pierre et leonore
pruvost Bailly pour Msr le Comte de
blendecques au mesmelieu, nayant reconnu
aucun empeschement a leur prestendu
mariage, je soussigné cure de wisernes
les ay lié et conjoint dans le sacré lien
de mariage en presence de Simon pigache
frere audit, jean francois limoisin
Anne francoise limoisin, et jenne therese
limoisin frere et soeure et cousine a ladite qui
(exceptée Anne francoise limoisin qui
ayant déclaré ne scavoir escrire a pose
sa marcque ordinaire), ont tous signes
avec moy *martin pigache*
catherine theresse limoisin
Simon pigache
Jean francois limoisin
Marcque d'Anne francoise + limoisin
Jenne terresse limoisin
J le Chatelain